



pour la cité humaine - les droits du piéton

Association déclarée à la Préfecture du Rhône

Date : Juin 2007
Mise à jour : Sept. 2011
Rédacteur : Yves Gascoin
Tél. 04 78 54 09 97 - Courriel :
<yves.gascoin@club-internet.fr>

Accidents en traversées de piétons par manque de visibilité

Dans ce document, nous avons rassemblé une série d'articles de presse relatant de graves accidents sur les piétons en traversée qui se sont produits dans des circonstances comparables, à savoir un manque de visibilité dû à la présence de masques divers.

Rue de la Barre et Place Bellecour à Lyon, 2^{ème}.

Avant son classement de ce secteur en Zone 30, plusieurs accidents mortels se sont produits dans les circonstances suivantes. Sur une rue en sens unique à deux files de circulation, un premier véhicule s'arrête sur la première file pour céder le passage à un piéton régulièrement engagé, venant à sa droite. Le piéton poursuit sa traversée. Au moment où il arrive sur la seconde file de circulation, survient un second véhicule, lancé. Le conducteur n'ayant pas pu voir le piéton à l'avance, car il était plus ou moins masqué par le véhicule à l'arrêt, le choc est inévitable, toujours très grave.

Accident mortel à Pontcharra-sur-Turdine (Rhône) - (Le Progrès du 17 juin 2007)

Une personne âgée de 78 ans est décédée vendredi à 18 h 15 après avoir été percutée par un camion dans l'agglomération de Pontcharra-sur-Turdine. Le poids-lourd était en train de dépasser une Citroën C3 en stationnement devant une boulangerie quand Antoinette Lagrange, née Masuez, une habitante de la commune a traversé la route. Le camion l'a percutée alors qu'elle se trouvait à ce moment dans l'angle mort de son champ de visibilité, selon les constatations de la gendarmerie. Transportée par hélicoptère à l'hôpital Edouard Herriot, à Lyon, la victime a succombé dans la soirée à ses blessures.

Un adolescent grièvement blessé par un véhicule de police à Marseille (Le Progrès du 21 juin 2007)

Un garçon de 14 ans, qui empruntait un passage piéton, a été renversé par un véhicule de police hier en début d'après-midi à Marseille.

Transporté à l'hôpital dans un « état sérieux », l'adolescent est décédé le lendemain.

La collision s'est produite à un carrefour dans le quartier Saint-Joseph dans le 14^{ème} arrondissement. Selon de premiers témoignages, le véhicule de police aurait grillé le feu rouge, doublant sur sa gauche un autre véhicule arrêté au feu, et il aurait heurté de plein fouet l'adolescent qui avait son vélo à la main.

Les trois policiers qui se trouvaient dans le véhicule, choqués, ont également été conduits à l'hôpital, avant d'être entendus.

Le conducteur a été placé en garde à vue. Deux enquêtes ont été diligentées après l'accident : l'une judiciaire, l'autre administrative.

Le petit garçon de cinq ans est décédé après avoir été percuté par un camion alors qu'il traversait la rue sur un passage piéton à Joinville-le-Pont (Val-de-Marne). (Le Parisien du 17 janvier 2008)

L'accident s'est produit hier matin. L'enfant, qui se trouvait en compagnie de sa nourrice et des autres enfants qu'elle gardait, traversait avec elle sur un passage piétons quand il a été percuté par un camion de 26 tonnes qui tournait à droite.

Transporté par le Samu à l'hôpital Necker à Paris dans un état critique, le petit garçon est décédé des suites de ses blessures en milieu de journée. [...] Selon les premiers témoignages, la visibilité du chauffeur aurait été gênée par un camion-benne à moitié garé sur le passage piéton.

Un automobiliste percute un scooteriste en sortant de chez lui (Le Progrès du 8 octobre 2008)

Hier, à 8 h 55, un automobiliste de 34 ans au volant de sa Peugeot 306 est sorti de sa résidence, 30 rue Cuvier à Roanne. L'homme, gêné par une camionnette stationnée dans la rue, n'a pas vu une scooteriste se présentant sur sa gauche. Déjà engagé sur la chaussée pour tourner à gauche, il n'a rien pu faire pour éviter la collision. La scooteriste, âgée de 18 ans a pris de plein fouet l'avant gauche de la voiture.

Gravement blessée, l'adolescente a été prise en charge tout d'abord par les sapeurs-pompiers puis médicalisée sur place par une équipe du SAMU. Quelques minutes plus tard, elle a été transportée au Centre hospitalier de Roanne.

Lyon 5^{ème} . Une piétonne blessée par un automobiliste en fuite (Le Progrès du 8 novembre 2008)

Lundi, à 9 h 20, une femme de 30 ans a été reversée par une Peugeot 306 blanche immatriculée dans l'Ain. L'accident est arrivé sur l'avenue Doyenné à hauteur du passage piéton face à la station de métro Saint Jean. D'après le conducteur, un homme de 21 ans, il cherchait son chemin et roulait à 20 km/h. Et c'est en doublant un camion, garé sur le passage piéton qu'il aurait percuté la victime. Reste que celui-ci a disparu avant l'arrivée des pompiers et de la police nationale.

Une moto fauche un piéton (Le Progrès du 21 juin 2009)

Un tragique accident s'est produit hier vers 11 h sur la RD 103, sur une longue ligne droite, dans la traversée du hameau de Larcenac, commune de St Vincent (Haute Loire). Une dame de 43 ans, demeurant à proximité, a voulu traverser sur un passage piéton quand une moto, surgissant de derrière le fourgon d'un boulanger en tournée stationné là, n'a pu l'éviter, la percutant mortellement. Même si les témoignages attestent que la moto ne roulait pas à une vitesse excessive, le choc a été violent : la victime a été traînée sur plusieurs mètres. Le motard et son passager ont été grièvement blessés lors de leur chute.

Lyon 9e : piéton grièvement blessé, rue Saint-Pierre-de-Vaise (Le Progrès du 26 juin 2009)

Une femme âgée de 90 ans a été grièvement blessée hier en fin de matinée rue Saint-Pierre de Vaise (9e). La victime traversait la chaussée lorsqu'elle a été happée par la roue arrière d'un camion. Selon les premières constatations, la nonagénaire aurait été masquée à la vue du chauffeur par le flot de circulation. La malheureuse, qui a reçu les premiers soins des sapeurs-pompiers et du Samu, a été transportée à l'hôpital dans un état très préoccupant.

Corbas (Rhône): deux adolescents fauchés par un automobiliste (Le Progrès du 18 novembre 2009)

Lundi soir, à Corbas, deux adolescents ont été fauchés par un automobiliste en traversant une avenue.

En l'occurrence, le conducteur n'a aperçu qu'au tout dernier moment les deux piétons qui, empruntant le terre-plein central, étaient cachés par des arbustes. Malgré un freinage énergique, le chauffeur a percuté de plein fouet la collégienne et son ami, faisant craindre le pire.

Mais hier, leur état de santé n'inspirait plus d'inquiétude. Tous deux devaient même sortir de l'hôpital dans la journée.

Neuille sur Saône (Rhône): un homme de 70 ans tué par un camion (Le progrès du 21 avril 2011)

Le drame s'est déroulé avenue Carnot, près du centre-ville. Un homme a traversé la rue pour rejoindre le trottoir d'en face lorsque le poids lourd a surgi. Le 39 tonnes voulait doubler un camion-poubelle à l'arrêt, et n'aurait pas vu le piéton s'avancer sur la chaussée. Malgré les premiers soins prodigués, la victime décèdera sur place. Le jeune conducteur du camion, très choqué, a été pris en charge par le Samu.

Grièvement blessée par une moto (Le Progrès du 02 septembre 2011)

Un nouvel accident grave impliquant un piéton est survenu mercredi à Villeurbanne, rue Blanqui, à quelques centaines de mètres de l'endroit où une fillette a perdu la vie mardi après-midi. Vers 18 heures, une voiture s'arrête pour laisser passer une dame sur un passage piéton, à l'angle de la rue du Nord. Une moto tente alors de doubler le véhicule arrêté et percute violemment la passante. Le pronostic vital de cette Villeurbannaise de 73 ans était hier engagé par les médecins. Le motard, âgé de 20 ans et résidant à Lyon 8e, a attendu l'arrivée de la police. Son contrôle d'alcoolémie s'est révélé négatif. Des dépistages d'usage de stupéfiants sont en cours. A la suite de ces deux drames, la police nationale, épaulée par la compagnie de sécurisation routière, s'est engagée à renforcer les contrôles routiers sur un axe jugé pourtant peu accidentogène.

Commentaires

Les circonstances de ces accidents sont analogues. Ils se sont tous produits sur des traversées régulières de chaussée, masquées par des véhicules à l'arrêt ou en stationnement à proximité, en double file. Ce risque augmente avec la taille du masque (fourgon, autobus, camion, ...) et les vitesses pratiquées.

Tout autre objet de plus de 0,50 m de haut environ (clôture de chantier, panneau publicitaire, abribus, étalages, plantations, ...) masquant le piéton juste avant qu'il ne s'engage sur la chaussée entraîne les mêmes risques.



A l'origine de ces accidents, il y a de nombreuses infractions au Code de la Route, au titre du stationnement (double file) ou de la conduite (art. R414-5:« *A l'approche des passages piétons, les conducteurs ne doivent effectuer de dépassement qu'après s'être assurés qu'aucun piéton n'est engagé sur le passage* »), ou des abus au titre de l'occupation du domaine public (chantiers, etc....). Mais, de courte durée (double files) ou trop difficiles à constater (dépassements imprudents sur passages piétons, excès de vitesse) ou encore par ignorance ou négligence des Services et entreprises (chantiers), les auteurs de ces infractions ne sont que très rarement inquiétés.

En ville, les moyens les plus efficaces pour réduire les accidents de ce type sont :

- la construction d'avancées de trottoir au droit des passages piétons ;
- la suppression des masques permanents ou provisoires (palissades de chantier à claire-voie) ;
- l'établissement de cheminements le long des chantiers (et non pas avec une double traversée provisoire) ;
- la répression du stationnement en double file ;
- le classement des quartiers en Zone 30 ou Zones de Rencontre.

Enfin, il serait rationnel d'introduire, à l'article R417-9 du Code de la Route, une catégorie supplémentaire de stationnement dangereux : le stationnement en zone non autorisée, ou en double file, à moins de 20m d'un passage piéton

§ § § § §